

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Écully

Introduction

Pour répondre à l'urgence climatique et réduire la pollution de l'air sur notre territoire, les associations vélos de la métropole de Lyon invitent la métropole et les communes à mettre en place un Plan Vélo orienté autour de trois axes : des infrastructures cyclables de qualité, des services vélos variés et innovants, et un accompagnement au changement de pratiques pour développer une véritable culture vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein de la commission cadre de vie de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre associations, équipe municipale et service voirie.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, commerces, gare.

Action n°3 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. L'échangeur du Perollier est la principale coupure urbaine de la commune.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien, ne disposant pas de locaux vélos.

Action n°6 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°7 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°8 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°9 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°10 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°11 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°12 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.
Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Action n°13 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°14 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : ateliers mobiles d'autoréparation, formations à la conduite à vélo en ville...